

Escroquerie

22/01/2008 | 15:06 par Alain Verdi

Enquête sur la société SMS



Les arrestations se succèdent.

Raymond Ceccaldi, président de la CCI d'Ajaccio, en détention provisoire pour escroquerie.

L'élu territorial nationaliste Jean Christophe Angelini est également incarcéré .

Jean Christophe Angelini, mis en examen et écroué.

Le conseiller nationaliste (Parti de la Nation Corse), [Jean Christophe Angelini](#) a été mis en examen le lundi 21 janvier par le Juge Duchaine de la J.I.R.S. de Marseille pour complicité de faux et association de malfaiteurs et écroué. Trois autres personnes sont mises en examen pour le même motif. Une d'entre elles a été laissée en liberté sous contrôle judiciaire.

Parmi les deux autres personnes incarcérées, se trouve Jean Luc Schnoebelen Président du directoire d'une importante société d'ingénierie, Ginger Group. Voir plus loin : *Deux repreneurs de réputation.*

La troisième personne incarcérée est Jean François Bochet, il aurait servi d'intermédiaire dans la tentative de transmission du « vrai faux passeport ». Il est connu des services de police, présenté comme « un ancien légionnaire, baroudeur ».

Enfin, un troisième homme, Pascal Jedli, a été laissé en liberté, sous contrôle judiciaire.

Les quatre hommes sont soupçonnés d'avoir préparé la remise d'un [faux passeport](#), confectionné à la préfecture d'Amiens (Somme), afin de permettre la fuite d'Antoine Nivaggioni, le dirigeant-créditeur de la S.M.S., toujours recherché par la police.

Les trois personnes incarcérées ont été arrêtées à Paris et l'homme laissé en liberté, à Amiens.

La défense et la famille de Jean Christophe Angelini nient les faits et disent que J.C. Angelini « est allé à Paris à la demande de quelqu'un lié au gouvernement... » Pourquoi ? « On nous a demandé d'inciter Antoine Nivaggioni à se rendre... » ([Corse Matin](#) du dimanche 20 Janvier).

De son côté, l'épouse de Jean Luc Schnoebelen a déclaré à une journaliste de France 3 Corse « Nous avons repris (une partie) de la S.M.S. en injectant de l'argent à titre personnel » (Corsica Sera du lundi 21 Janvier).

De fait, une série de points n'apparaissent pas, pour l'instant. Notamment, quel est le sens d'une association supposée entre un élu corse, un chef d'entreprise ayant pignon sur rue, un « homme connu des services de police » et un peu être fabriquant de faux papier ?

La C.C.I. de Corse du Sud dans la tourmente



19 mises en examen à la mi-janvier dans le dossier de la Société Méditerranéenne de Sécurité

Un dossier d'Alain Verdi

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse du Sud, Raymond Ceccaldi avait été mis en examen et placé en détention provisoire, le vendredi 21 Décembre à Marseille. C'est un des volets les plus spectaculaires de l'enquête sur les malversations du dossier de la Société Méditerranéenne de Sécurité. A la fin janvier, ce dossier comprend 19 mises en examen.

Un président en ligne de mire

Raymond Ceccaldi est poursuivi pour « escroquerie en bande organisée, favoritisme dans l'attribution du marché de sécurité à l'aéroport d'Ajaccio et de détournement de fonds ». La société qui aurait bénéficié de ces délits est la S.M.S. dont le siège est à Ajaccio. L'avocat de Raymond Ceccaldi, Philippe Gatti, estime, sur France 3 Corse, que son client « ... a consacré toute son énergie à la défense de la C.C.I. et n'a pu se transformer en bandit ». Ce n'est pas ce qu'estiment les enquêteurs vu la gravité des faits qui lui sont reprochés.

Fin Novembre, Raymond Ceccaldi avait estimé que « ... *les sommes annoncées dans la presse lui paraissaient importantes...* » et qu'il « ... *allait diligenter une enquête interne* ». L'enquête de la JIRS ne lui en a pas laissé le temps.

La JIRS est un groupement interrégional spécialisé dans les enquêtes sur les dossiers financiers et le grand banditisme. L'instruction est menée par le juge Charles Duchaine spécialiste des dossiers financiers. Il a été magistrat détaché dans la principauté de Monaco. La complexité du dossier et ses éventuelles ramifications semblent expliquer le choix de cette juridiction spécialisée, située à Marseille. Cette mise en examen est la plus médiatique d'une série de plusieurs mises en examen.

Un dossier lourd

Au 22 Janvier, le dossier compte 19 mises en examen dont 18 physiques.

C'est la société S.M.S. qui a été mise en examen en tant que personne morale. Les treize autres personnes ont été poursuivies en trois grosses vagues.

-La première opération a lieu fin novembre. Elle débouche sur sept mises en examen. Parmi les personnes poursuivies, on trouve le président du M.E.D.E.F. du Var, Gérard Cerruti, motif : favoritisme dans les appels d'offres sur le marché de la sécurité de l'aéroport de Toulon-Hyères. Il est laissé en liberté, sous contrôle judiciaire.

Six autres personnes, sont arrêtées en Corse, mises en examen et placées en détention à la prison des Beaumettes à Marseille. Parmi elles, on trouve plusieurs membres de la société S.M.S.

-Jeudi 20 décembre, quatre personnes sont mises en examen. Seul Raymond Ceccaldi est incarcéré. Les trois autres personnes sont poursuivies pour délit de favoritisme, laissées en liberté sous contrôle judiciaire. De source judiciaire, ce sont des personnes proches de la C.C.I. de Corse du Sud .

-Vendredi 21 Décembre, une treizième personne est mise en examen pour favoritisme et laissée en liberté sous contrôle judiciaire, il s'agit, de Lucien Perez, membre de la commission d'appel d'offres de la C.C.I. de Corse du Sud. Dans une affaire incidente, Lucien Perez a déjà été condamné, le 4

décembre à 5000 euros d'amende, pour prise illégale d'intérêt par le tribunal d'Ajaccio. Lucien Perez était accusé de faire partie de la commission d'appel d'offres qui a attribué les marchés à la S.M.S. et quelques temps après, il était embauché par cette même...S.M.S. Ce qui est un délit. La justice précise, qu'en entrant à la S.M.S. son salaire aurait fait un bond.

Une personne recherchée et une nouvelle mise en examen

Depuis la fin novembre, le créateur et dirigeant de la S.M.S., Antoine Nivaggioni est « activement recherché » par la police, mais aucun mandat d'amené n'a été délivré contre lui. Une autre personne, Francis Pantalacci, président de la commission d'appel d'offres de la C.C.I. -au moment des faits- était également « poursuivi par la police ». Francis Pantalacci s'est présenté au commissariat d'Ajaccio le 08 Janvier.

Il a été placé en garde à vue, puis écroué à la prison d'Ajaccio. Francis Pantalacci a été transféré à Marseille le dimanche 13 Janvier. Présenté au juge d'instruction de la J.I.R.S., il a été mis en examen pour : « *Participation à une association de malfaiteurs en vue de la commission d'escroquerie...* » et « favoritisme ».

La S.M.S. une société sous haute surveillance

Co fondée par Antoine Nivaggioni, au début des années 2000, la S.M.S. est une société de sécurité reconnue par les autorités. Pour pouvoir travailler sur des secteurs sensibles comme les ports et les aéroports, une société de ce type reçoit l'agrément des autorités préfectorales. L'activité de la S.M.S. s'étend de la Corse au Var, en passant par les Bouches du Rhône. Plusieurs préfets ont donc eu à s'exprimer sur le dossier d'accréditation de cette société. Les autorités devront, peut être, s'interroger sur les investigations qui ont précédé les autorisations d'activité de la S.M.S. D'autant plus que ses marchés sont nombreux, publics et souvent... stratégiques : l'aéroport de Toulon-Hyères, celui d'Ajaccio, le port de Marseille, l'hôpital de la Conception à Marseille....

La personnalité d'Antoine Nivaggioni n'a soulevé d'interrogation que dans la

presse. Son passé de militant du Mouvement Pour l'Autodétermination et des poursuites dans différents dossiers n'ont pas été jugés comme des obstacles à l'activité de surveillance des lieux publics par les autorités. En 2002, il s'exprime « ... nous ne sommes pas une officine nationaliste, mais une société commerciale dynamique ». (Voir ci-dessous l'article de Corsica Mail)

Le « dynamisme » semble avoir fonctionné. Les enquêteurs soupçonnent la S.M.S. d'avoir détourné des fonds qui pourraient élever à 1 million 900 mille euros.

« Détournements et enrichissements personnels »

Les enquêteurs soupçonnent la société d'être le siège d'une série de malversations : « [prêts fictifs, salaires mirobolants et avantages divers bénéficiant, notamment, à A. Nivaggioni](#) ». Des avantages mal perçus par les personnels de la S.M.S. qui ont peu apprécié que leur direction puisse s'octroyer des augmentations qu'elle leur refuse.

Outre les « avantages en natures », les enquêteurs parlent de « blanchiment », ils soupçonnent la compagne d'Antoine Nivaggioni, Marie-Paule Berti, incarcérée en novembre, de diriger une Société Civile Immobilière, la Colomba Mérimée, qui aurait servi de boîte à lettre pour les transactions.

Marie Paule Berti a été remise en liberté le 08 Janvier, sous contrôle judiciaire.

S.M.S. et ... S.S.M. la « scission »

En Mars 2007, une « scission » a lieu au sein de la S.M.S. Un des co dirigeants de la société, Yves Manunta, crée une autre entreprise de surveillance... la Société de Sécurité Méridionale. Officiellement, la S.S.M. gère le gardiennage et la S.M.S., la sécurité.

La S.S.M. a les marchés de l'hôpital d'Ajaccio et de plusieurs grandes surfaces et d'établissements hôteliers, notamment. Le nom de cette société n'apparaît pas, pour l'instant, dans l'enquête mais son dirigeant Yves Manunta est mis en examen et incarcéré aux Baumettes dans la première vague de poursuites, fin novembre. Il a été remis en liberté, sous contrôle judiciaire, le 21 décembre. Les enquêteurs constatent que la « scission » a eu lieu, « dans la période où les investigations ont débuté ».

Cependant, il faut noter que [la S.S.M.](#) a été créée dès 1989, confère info greffe (Taper SSM Ajaccio). Cette société a donc été créée bien avant [la S.M.S.](#) qui date de Mars 2000.

La S.I.S.I.S. le gardiennage surveillé

Une autre société de gardiennage insulaire intéresse les enquêteurs de la J.I.R.S. Il s'agit de la Sécurité Incendie Surveillance Intervention Sûreté.

Les 12 et 13 Décembre 2007, plusieurs personnes sont interpellées en Haute Corse. Trois d'entre elles sont mises en examen à Marseille et placées sous contrôle judiciaire, pour « des faits d'abus de biens sociaux, abus de confiance et travail dissimulé ». L'affaire concerne l'entreprise de gardiennage S.I.S.I.S. Selon l'Agence France Presse (15-12-2007), les personnes mises en examen « sont des proches d'Ange Toussaint Federicci arrêté en Janvier 2007 à Paris... » pour la fusillade mortelle d'un bar de Marseille (Avril 2006) » affaire en relation, indirecte, avec le dossier de blanchiment du cercle de jeux Concorde. Dans ces deux dossiers, un insulaire est également recherché. Il s'agit du bonifacien Paul Lantiéri, propriétaire de plusieurs établissements en Corse et sur le continent, dont la brasserie La Rotonde à Aix en Provence. Voir [« Milieu – Le cercle Concorde »](#) sur le site France 3 Corse. 28-12-2007.

Le dossier S.I.S.I.S. et le double dossier fusillade/Cercle Concorde ne sont pas juridiquement liés.

La S.I.S.I.S., créée en Octobre 2003, a son siège social à Vescovato (Haute Corse), confère Infogreffe. La société gère plusieurs marchés, [en Corse](#) et sur [le continent](#).

Officiellement, elle aurait « échangé des marchés avec la S.S.M. entre la Haute Corse et la Corse du Sud », sans que cela soit confirmé.

On ignore si il existe des liens entre les trois sociétés de gardiennage mises en cause, mais les enquêteurs ne font, pour l'instant aucun lien officiel entre elles.

Deux repreneurs ... de réputation

Depuis juillet 2007, la S.M.S. fait l'objet d'une procédure de sauvegarde auprès du tribunal de commerce d'Ajaccio. Deux repreneurs de la société sont, officiellement, connus. Les dirigeants de ces deux repreneurs sont connus. Ils ont défrayé la chronique dans le passé, ou récemment

La partie corse de la S.M.S. reprise par le groupe Ginger

Ginger Group a repris une partie des activités de la S.M.S. dans l'île.

[Le groupe Ginger](#), spécialisé en ingénierie, est une entreprise importante, connue sur la place boursière. Pourtant deux de ses dirigeants ont été inquiétés par la justice. Le numéro deux du groupe, [Eric Marie de Ficquelmont](#) -Directeur Général du groupe depuis Mars 2007- a été placé en garde à vue le jeudi 17 Janvier, dans le cadre de l'affaire S.M.S. et remis en liberté, sans poursuites judiciaires, le vendredi 18 Janvier. En revanche, ce n'est pas le cas du numéro un du groupe Ginger -[Jean Luc Schnoebelen](#) Directeur du Directoire de Ginger- arrêté le 17 Janvier, avec quatre autres personnes. J.L. Schnoebelen a été [mis en examen](#) le lundi 21 Janvier par le juge d'instruction de la J.I.R.S. pour complicité de faux et association de malfaiteurs .

Cette mise en examen ne répond pas, pour l'instant, à une question : Qu'est ce que le patron d'un grand groupe allait faire dans cette galère ? Une autre question reste en suspens : y aura t- il des conséquences sur l'avenir de la S.M.S. ?

La surveillance du port de Marseille reprise par Sécurance

L'entreprise « Enquêtes et sécurité », [Sécurance](#), basée dans l'Essonne, a repris une partie des activités de la S.M.S. sur le continent. La surveillance des portes du [port de Marseille](#) est assurée par cette société. Le gérant de Sécurance, Fabien Caldironi, avait été impliqué dans une affaire d'écoutes téléphoniques au Conseil Supérieur de la Magistrature, en 1988. Fabien Caldironi avait dirigé la Brigade de Recherche de la Gendarmerie de Bastia,

qui sera également impliqué dans l'affaire des écoutes. Robert Montoya s'est également recyclé dans la sécurité, mais à un plus gros niveau. On le retrouve en Afrique, dirigeant une entreprise de logistique internationale. Il sera dans les « événements » de [Côte d'Ivoire](#) en Novembre 2004.

Le petit monde agité des entreprises de surveillance

En Corse, on peut dire que les entreprises de surveillance font parler d'elles. L'affaire de [la C.G.S.](#) sera la première d'une longue série. La S.M.S., puis la [S.I.S.I.S.](#) et maintenant un repreneur de la S.M.S.

Apparemment, les sociétés de gardiennage sont des affaires qui rapportent, aux employeurs, mais [moins à leurs salariés](#). Une moralisation de la profession semble s'imposer.

Plus qu'un simple détournement de fonds

L'intitulé des mises en examen de certaines personnes et la juridiction qui gère le dossier, laissent penser que nous nous trouvons en présence d'une « grosse affaire » selon les mots d'un enquêteur. Le terme juridique de « ...bande organisée » fleure bon le grand banditisme.

Cependant, certains avocats estiment que cette qualification juridique d'association de malfaiteurs est une « qualification attrape tout ».

Mi- janvier, les autorités aimeraient bien entendre la dernière personne recherchée dans ce dossier, Antoine Nivaggioni. Une « absence » que certains considèrent comme ressemblant à un « recul ».

📰 Raymond Ceccaldi reste en prison 📰
📰 Escroquerie et favoritisme 📰
📰 l'article de Corsica Mail

Des marchés nombreux et variés



Les références des sociétés SMS et SSM sont nombreuses et très diversifiées. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle permet de mesurer l'importance des pistes qui se présentent aux enquêteurs dans cette affaire, tant en Corse que sur le continent.

Aéroport d'Ajaccio Campo Dell'Oro (SMS)

Aéroport de Toulon-Hyères (SMS)

Chronopost (SMS)

Europe AirPost (?)

La Poste (SSM)

Bateau de croisière au port de Commerce d'Ajaccio (SSM)

Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (SMS)

Autobus Aixois (SMS)

BPPC (SSM)

Centre Hospitalier de la Miséricorde (SSM)

Chambres de Commerce (SSM)

Club Med (SSM)

CMN (SMS)

Collectivité Territoriale de Corse (SSM)

Crédit Agricole (SSM)

Conseil Général de la Corse du Sud (SSM)

France 3 Corse Ajaccio (SSM)

Géant Casino (SSM)

Mairies (SSM)

Groupe ACCOR (SSM)

Mr Bricolage (SSM)

Parking les Hauts de Brunet (Aix en Provence) (SMS)

Port d'Ajaccio (?)

Port autonome de Marseille (SMS)

Sofitel (SSM)

SNCM Ajaccio (SSM)

SNCM Marseille (lot n°1 navire à quai) (SMS)

🚓 Poursuite d'activités pour la société SMS 🚓

🔴 De nouvelles mises en examen ?